



<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b> <b>Bureau des concours et des examens professionnels</b> <b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b> <b>SG/SRH/SDDPRS/2022-896</b> <b>09/12/2022</b></p>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2023

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Nombre de places à pourvoir à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF – DAAF – SGCD – MTE – DREAL - ANSES  
Administration centrale  
Établissements d'enseignement technique agricole  
Établissements d'enseignement supérieur agricole  
Pour information : CGAAER – IGAPS - Organisations syndicales

#### Résumé :

Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Contact pour toute question sur cet examen professionnel :  
Bureau des concours et des examens professionnels  
Suivi par : H el ena DELQUIGNIES  
T el ephone : 01.49.55.48.55  
M el : [helena.delquignies@agriculture.gouv.fr](mailto:helena.delquignies@agriculture.gouv.fr)

**Textes de r ef erence** : Code de la recherche et notamment son article L421-3 ;

Code g en eral de la fonction publique ;

D ecret n o 95-370 du 6 avril 1995 modifi e fixant les dispositions statutaires applicables aux ing enieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du minist ere de l'agriculture et de la p eche ;

D ecret n o 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifi e relatif  a la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l' Etat ;

D ecret n o 2017-1748 du 22 d ecembre 2017 modifi e fixant les conditions de recours  a la visioconf erence pour l'organisation des voies d'acc es  a la fonction publique de l' Etat ;

D ecret n o 2020-523 du 4 mai 2020 relatif  a la portabilit e des  quipements contribuant  a l'adaptation du poste de travail et aux d erogations aux r egles normales des concours, des proc edures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

D ecret n o 2020-1695 du 24 d ecembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n o 2020-1694 du 24 d ecembre 2020 relative  a l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire n ee de l' pid emie de covid-19 ;

Arr ete du 29 avril 2005 modifi e fixant la liste des branches d'activit es professionnelles et des emplois types des  tablissements publics d'enseignement sup erieur agricole relevant du ministre charg e de l'agriculture et de l'Agence fran aise de s ecurit e sanitaire des aliments ;

Arr ete du 12 novembre 2012 fixant les modalit es d'organisation et la nature des  preuves de la s election professionnelle pour l'avancement au grade d'ing enieur de recherche hors classe ;

Arr ete du 22 d ecembre 2017 fixant les conditions de recours  a la visioconf erence pour l'organisation des voies d'acc es  a la fonction publique de l' Etat ;

Arr ete du 20 septembre 2022 autorisant au titre de l'ann ee 2023 l'ouverture d'un examen professionnel de s election pour l'avancement au grade d'ing enieur de recherche hors classe du minist ere de l'agriculture et de la souverainet e alimentaire ;

Arr ete du 5 d ecembre 2022 fixant le nombres de places offertes  a l'examen professionnel de s election pour l'avancement au grade d'ing enieur de recherche hors classe du minist ere de l'agriculture et de la souverainet e alimentaire.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-782 du 19 octobre 2022 relative à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à 6.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

La Sous-directrice du développement professionnel  
et des relations sociales

Virginie FARJOT